

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Durée du séjour : Le client réservant une chambre pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 – Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total du prix du séjour.

Article 3 – Annulation par le client : Toute annulation doit être signifiée par écrit (mail ou courrier).

Annulation avant le début du séjour :

L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement selon la date d'annulation.

Si l'annulation intervient plus de 15 jours avant l'arrivée : 30% du séjour est dû

Si l'annulation intervient entre 14 jours et 3 jours avant l'arrivée : 50% du séjour est dû

Si l'annulation intervient moins de 2 jours avant l'arrivée : 100% du séjour est dû

Non présentation : 100%

Article 4 – Annulation par le propriétaire :

Lorsqu' avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit en informer le locataire par téléphone ou courriel au minimum 15 jours avant la date de début du séjour. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé des sommes versées dans un délai de 8 jours. Il ne sera perçu aucune indemnité par le locataire à quelque titre et sous quelque forme que ce soit.

Article 5 – Arrivée : Le client doit se présenter le jour précise et à l'heure mentionnée (entre 17H et 21H)

En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 6 – Règlement du solde : Le solde du séjour, les consommations et les prestations supplémentaires seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Les petits déjeuners sont inclus dans le prix de vente. Le fait de ne pas prendre le petit déjeuner ne permet pas de demander une réduction sur le prix de la chambre.

Article 7 – Taxe de Séjour : La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public. La taxe de séjour de 0,55 euros par personne et par jour et est inclus dans le tarif.

Article 8 – Utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état. Les espaces communs, salon et salle à manger sont mis gracieusement à la disposition du client, il s'engage à en faire un usage conforme à leur destination. L'intégralité de la maison, chambres comprises sont non-fumeurs. IL est interdit d'être ivre au sein de la maison d'hôtes. Les espaces extérieurs et ses équipements sont mis gracieusement à disposition des hôtes. Il s'engage à faire un usage conforme à leur destination, à les maintenir et à les restituer dans l'état dans lequel il les a trouvés.

En cas de non respect des règles, le propriétaire sera en droit de demander au locataire de quitter les lieux immédiatement et sans remboursement. Le séjour sera facturée et majorée d'une nuit si le locataire a fumée dans la chambre ou maison.

Article 9 – La piscine :

Dans le cadre de la réglementation française sur l'utilisation des piscine familiales ouvertes aux hôtes, afin d'éviter les accidents dont pourraient être victimes les enfants, et dans le but de permettre une utilisation agréable pour tous, les hôtes sont tenus de respecter le règlement de la piscine :

- Le seul fait d'utiliser la piscine engage l'utilisateur à avoir accepté ce règlement.
- La piscine est accessible de 12H à 21H . Il est interdit de se baigner la nuit.
- La piscine étant une piscine familiale, son usage est strictement réservé aux membres de la famille et aux personnes séjournant en chambres d'hôtes.
- Les propriétaires rappellent l'absence de surveillance de la piscine.
- Tout enfant de moins de 10 ans, non accompagné par un parent majeur présent lors de la baignade, n'est pas autorisé à utiliser la piscine et ses abords. L'usage de la piscine par les enfants est sous l'entière responsabilité de leurs parents.

- L'espace piscine est un endroit de tranquillité, il est formellement interdit de courir au bord de la piscine

En outre, les usagers s'engagent à :

- utiliser un maillot réservé uniquement à l'usage de la baignade

- prendre une douche avant le bain

Article 10 – Capacité : La location des chambres est établie pour un nombre précis de personnes, enfants et bébé compris. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de la location à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 11 – Animaux : Les animaux ne sont pas admis. En cas de non-respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de la location à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 – Respect

Article 13 – Litiges : Toute réclamation relative à la location et au séjour doit être soumise au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours suivant la date de fin du séjour afin de trouver un éventuel arrangement du litige à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au tribunal de Niort qui statuera sur la suite à donner à la demande

LES 5 ESCALES

14 RUE SAINT FRANCOIS

79200 PARTHENAY

Siret : 900 397 555 000 13